



Non versement cotisation retraite.

Par **NEMBRINI**, le **18/03/2011** à **10:43**

Bonjour,

J'ai cotisé plusieurs années à la CAVAMAC (régime des A.G.A.) de manière normale.

Je n'ai pas pu cotiser la dernière année (en 1983) et n'ai jamais pu payer depuis.

1°) Je réclame le versement de ma pension pour les années cotisées (excluant donc l'année 1983 non cotisée).

La CAVAMAC refuse tout versement, au motif que je ne suis pas à jour.

Est-ce légal ? Que faire ?

2°) A l'époque, elle a fait délivrer une contrainte par huissier "valant titre exécutoire".

Peut-elle en quelque sorte "se servir" pour se payer, sur le versement de ma pension, qu'en tout état de cause, j'estime qu'elle me doit ?

La somme qu'elle demande est faramineuse!

Merci beaucoup d'avance pour votre réponse.